

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 35 35 38

Durée

1,00 jour
7:00 heures

Public

Responsable RH, assistant(e) RH,
gestionnaire paie, comptable

Prérequis

Avoir une expérience des techniques
de la paie, souhaiter approfondir et
perfectionner ses connaissances.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et
d'exercices pratiques, études de cas.

Un support et des documents
informatisés sont adressés à chaque
stagiaire.

Formateur

Marie Mazuel, spécialiste du droit du
travail du BTP depuis plus de 25 ans

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la
formation par les participants, analyse
de l'atteinte des objectifs.

Attestation de fin de formation

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Connaître et savoir mettre en application les nouveautés de la paie BTP.
- Valoriser ses connaissances et son expérience de la paie par la résolution de cas pratiques.

Contenu

- **Les nouveautés de la réglementation de la paie 2018**
 - **L'application de la Convention Collective des Ouvriers du Bâtiment :**
 - **Les modifications des textes au 1er Juillet 2018 :**
 - Le contingent d'heures supplémentaires,
 - Le travail de nuit, du dimanche, des jours fériés
 - L'indemnité de trajet
 - Le calcul des zones des indemnités de petit déplacement
 - Les conditions de versement de l'indemnité de repas
 - La définition de l'ouvrier envoyé en grand déplacement
 - Le barème de l'indemnité de licenciement
 - **Le prélèvement à la source : comprendre et y voir plus clair**
 - L'application du PAS en paye
 - La communication du taux de PAS par la DSN
 - La présentation du bulletin de salaire
 - Les revenus concernés par le PAS (salaire, indemnités journalières de la sécurité sociale subrogées...)
 - L'assiette de la retenue effectuée au titre du PAS ;
 - Les différentes modalités du taux de PAS : taux de droit commun du foyer fiscal, taux individualisé, taux neutre ;
 - Les demandes de modification du taux de PAS en lien avec un changement de situation familiale ;
 - Les grilles de taux neutre applicables en 2019 ainsi que leurs modalités d'application



Contenu

- **Modification des taux de cotisations salariales**
- Baisse du taux de l'ASSEDIC.

- **Le calcul des charges sociales en 2018 :**
 - La réduction de cotisations Fillon 2018.
 - Tableau de suivi de l'allègement aux bases de cotisations pour ouvrier, Etam ou cadre.
 - Le taux AT/MP : taux réduit pour le personnel de bureau

- **RGPD – Nouvelles obligations de protection des données personnelles**
 - La mise en place de cette nouvelle conformité obligatoire

- **Les dernières actualités sociales 2018 :**
 - L'apprentissage,
 - La formation continue,
 - L'assurance chômage.
 - Le projet de la loi PACTE (seuil d'effectif – décompte des effectifs - mesures en faveur de l'épargne salariale...)

- **Les modifications à prévoir sur l'établissement de la paie à compter de janvier 2019 :**
 - Plafond de la sécurité sociale (T1 et T2)
 - Taux de cotisations retraite, contribution d'équilibre générale (CEG), contribution d'équilibre technique (CET)
 - Réforme du CICE
 - Allègement de cotisations (loi Fillon) : nouveau calcul
 - Les dernières informations actualisées.

